Direction de l'instruction publique du canton de Berne M. Bernhard Pulver Conseiller d'Etat Sulgeneckstrasse 70 3005 Berne

La Neuveville, le 31 mars 2011

Localisation de la formation commerciale dispensée au ceff – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 30 mars 2011 le rapport final concernant la localisation du domaine « commerce » du ceff, ainsi que les précisions complémentaires et commentaires émis par les communes concernées dans le cadre de la consultation. A l'issue d'une évaluation approfondie, le CJB se déclare favorable à un regroupement de la formation sur le site de Tramelan.

Parmi les éléments qui figurent dans le rapport, le CJB s'est principalement consacré aux questions de flux d'élèves. Il a notamment examiné les conséquences d'un regroupement sur le choix de la formation commerciale par les jeunes en fin de scolarité. Le CJB a pris note des remarques de la commune de Saint-Imier sur ce point, mais se rallie à l'avis du groupe de travail mandaté par le canton, qui écrit que selon toute vraisemblance une localisation à Tramelan ne s'accompagne pas d'un risque de baisse des effectifs.

Dès les premières réflexions sur la création du ceff, le CJB a écarté le scénario d'un site unique pour l'ensemble des filières. Ce scénario ne correspond en effet pas à la topographie et aux autres spécificités de la région, qui doivent nous pousser à miser sur le travail en réseau. Nous sommes persuadés que ce travail en réseau sera facilité par le maintien d'un 3^e site de formation aux côtés de Saint-Imier et Moutier. Nous pensons ainsi que la formation professionnelle en général sera renforcée dans le Jura bernois, conformément à la stratégie cantonale visant à implanter des sites en lien étroit avec les besoins des entreprises régionales.

Il n'est pas facile pour le CJB de donner son feu vert à une décision qui entraînera la fermeture d'un établissement centenaire à Saint-Imier. Nous voulons néanmoins croire que cette solution accordera le plus de chances au ceff de se développer, pour le bien des jeunes en formation et des entreprises qui les emploieront.

Le CJB est également conscient que depuis le début du processus de réorganisation, les délais ont été importants et que les acteurs concernés ont pu se sentir désécurisés. Il n'en est que plus important de prendre aujourd'hui une décision claire. Le CJB assume sa part de responsabilité dans ces délais, puisqu'il avait lui-même demandé une étude complémentaire sur le maintien du domaine « commerce » sur deux sites. Cette étude avait conclu à la nécessité d'un

regroupement, ce qui nous permet de dire aujourd'hui que la concentration sur un seul site, bien que lourde de conséquences, est le fruit d'une réflexion mûrement étayée.

Le CJB tient également à rappeler que la réorganisation de la formation professionnelle dans le Jura bernois ne se limite pas au domaine du commerce. Des décisions importantes ont aussi été prises pour l'artisanat et l'industrie, alors que le secteur de la santé et du social s'est développé et va être appelé à se développer encore dans un avenir prochain.

En rassemblant ses écoles professionnelles sous la même bannière, le Jura bernois s'est doté d'un instrument performant. Il s'agit maintenant pour le canton de Berne de répondre présent pour donner au ceff les moyens de ses ambitions. Il manque par exemple de la place pour les ateliers à Saint-Imier et les besoins en formation dans le domaine de la santé sont pressants. Le CJB demande qu'en rendant sa décision finale, la Direction de l'instruction publique (INS) prenne en parallèle des engagements en vue de mettre en place une stratégie de développement du ceff s'appuyant sur les locaux rendus disponibles et s'accompagnant des moyens financiers nécessaires et qu'elle décide de l'ouverture d'une formation d'infirmier-ère Niveau ES à Saint-Imier (ceff santé-social).

Le CJB tient enfin à relever l'exemplarité avec laquelle il a été associé aux décisions à chaque étape du dossier, de la définition du scénario général de réorganisation qu'il s'agissait d'approfondir jusqu'à la localisation des filières. Il s'agit aussi d'un gage de réussite de cette réforme.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

20 p. 00 ao	=0 000.0tan 0 gonorar 1
Willy CLINIED	Echion CDELID
Willy SUNIER	Fabian GREUB

Le secrétaire général :

Copies: communes de Saint-Imier et Tramelan, CAF, direction ceff, G. Lévy, J.-P. Lüthi

Le président :